



Communiqué de la Coopérative d'Électricité de Saint-Martin-de-Londres

La sécurité d'approvisionnement électrique de l'hiver 2016-2017 s'annonce plus délicate à assurer que lors des hivers précédents en raison de l'indisponibilité de plusieurs sites de production alimentant les réseaux français.

La C.E.S.M.L., gestionnaire des réseaux de distribution électrique sur 50 communes au Nord de Montpellier fait partie du maillage de l'alimentation électrique nationale avec RTE, Réseau de Transport d'Électricité, qui exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique français. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) les distributeurs d'électricité comme la Coopérative d'Électricité de Saint Martin de Londres ou certains industriels directement raccordés au réseau de transport. **Il veille en permanence à l'équilibre entre la production et la consommation.**

L'électricité produite doit correspondre à tout instant à celle consommée, car on ne sait pas encore la stocker dans ces proportions. On parle "d'équilibre production-consommation".

Si un déséquilibre apparaît, et qu'il n'est pas possible d'augmenter l'offre d'électricité sur le réseau, c'est-à-dire la production, il faut limiter la demande, c'est-à-dire la consommation afin d'éviter une coupure totale générale. La mesure ultime est de recourir au délestage partiel afin d'éviter "l'effondrement total du réseau", autrement dit, un black-out qui pourrait alors durer beaucoup plus longtemps.

En cas de vagues de froid importantes et durables en dessous des normales de saison, RTE pourrait être amené à mettre en œuvre des solutions exceptionnelles pour préserver l'alimentation électrique des Français et imposer à la C.E.S.M.L., ainsi qu'aux autres gestionnaires des réseaux électriques, d'appliquer ces mesures graduellement :

*En premier lieu, RTE interromprait la consommation de 21 sites électro-intensifs volontaires, permettant de réduire ponctuellement les besoins électriques.

*RTE pourrait ensuite donner ordre aux distributeurs comme la C.E.S.M.L., de **baissier la tension de 5% sur l'ensemble du réseau**, réduisant ainsi la consommation (l'équivalent de la consommation de Paris intra-muros et Marseille réunies) sans interrompre l'alimentation électrique des Français. Cette mesure serait appliquée sur l'ensemble du territoire desservi par la C.E.S.M.L. ce qui dégraderait la qualité de l'alimentation électrique, se traduisant par des baisses de tension chez les clients, mais sans interrompre l'alimentation électrique.

*En cas de déséquilibre extrême entre la consommation et la production, RTE pourrait enfin avoir recours, en ultime solution, à imposer des délestages. **Le délestage consiste à suspendre momentanément l'alimentation électrique d'une partie du réseau : durée maximale d'un délestage : environ 2 heures consécutives.** La taille de la partie de réseau délestée est proportionnelle au déséquilibre entre consommation et production à compenser. Il s'agit d'une manœuvre d'exploitation destinée à protéger l'ensemble du système électrique français et éviter un black-out généralisé et qui doit être réalisée avec une réactivité immédiate pour être efficace.

Dans un tel **cas de force majeure**, le délai de prévenance de RTE envers les distributeurs d'électricité pour déclencher les manœuvres de délestage serait très court, de quelques minutes. En conséquence, **la C.E.S.M.L. ne pourra pas prévenir ses clients ni en cas de délestage ni lors du retour à la normale de l'alimentation électrique.**

Il est important que toute personne dépendante sanitaire de son alimentation électrique, prenne toutes dispositions pour assurer ses besoins vitaux en cas de délestage.

Pour permettre à **chaque consommateur de contribuer à la sécurité électrique**, la C.E.S.M.L. recommande quelques gestes simples qui permettent de **réduire la consommation dans les périodes les plus tendues** (7h00-9h00 & 18h00-20h00) : Démarrer les appareils de lavage (lave-linge, laves vaisselles,...) en heures creuses, baisser la température des pièces de 1° à 2°C avant de quitter son domicile, éteindre la lumière dans les pièces inoccupées.

Lien utile site [http://www.rtefrance.com/fr/eco2mix/eco2mix.page 2 / 2](http://www.rtefrance.com/fr/eco2mix/eco2mix.page%202%202)